

Areva : Anne Lauvergeon entendue dans l'enquête sur le rachat d'Uramin

Le rachat de la société minière canadienne Uramin par Areva fait l'objet d'une enquête.

10 Déc. 2015, 12h36 | MAJ : 10 Déc. 2015, 12h36



Paris, mars 2011. Anne Lauvergeon, ancienne patronne d'Areva, géant du nucléaire, a été entendue par la justice en début de semaine. **LP/Carol Amar**

L'ancienne patronne d'Areva (<http://www.areva.com/>), Anne Lauvergeon, a été entendue en début de semaine par la brigade financière dans l'enquête (<http://actualites.leparisien.fr/enquete.html>) sur le rachat de la société minière canadienne Uramin.

L'ancienne numéro 1 du géant du nucléaire (<http://actualites.leparisien.fr/nucleaire.html>) a été entendue lundi et mardi en audition libre et n'est pas mise en examen à ce stade de l'enquête, a déclaré une source proche de l'enquête. Contacté, son avocat Jean-Pierre Versini-Campinchi «ne confirme ni n'infirmé» cette information, «s'agissant d'une procédure couverte par le secret».

La société Uramin, qui ambitionnait d'exploiter des gisements d'uranium dans trois pays africains, Namibie (Trekopje), Afrique du sud (Ryst Kuil) et Centrafrique (Bakouma), avait été achetée pour environ 1,8 milliard d'euros en 2007. Mais l'exploitation de ces gisements s'est avérée beaucoup plus difficile que prévu.

«Un pari industriel trop coûteux» (rapport parlementaire)

Après le départ de sa dirigeante emblématique, Anne Lauvergeon, Areva (<http://actualites.leparisien.fr/areva.html>) a divisé par cinq la valeur de cette société et le groupe a dû inscrire dans ses comptes de 2010 et 2011 des provisions de près d'1,9 milliard d'euros : 426 millions d'euros en 2010, liés à la baisse prévue des prix de l'uranium et au retard de l'exploitation de la mine de Trekopje (Namibie), puis 1,460 milliard d'euros fin 2011. Cette réévaluation était due essentiellement à la crise du secteur nucléaire après la catastrophe de Fukushima, au Japon, s'était défendue Anne Lauvergeon.

En avril 2014, après un signalement de la Cour des comptes, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet national financier (PNF). Cette enquête a débouché sur une information judiciaire pour escroquerie, abus de bien social et corruption d'agent public étranger. Une autre information judiciaire concerne des délits présumés de fausses informations boursières, de présentation de comptes inexacts, d'abus de pouvoir, de faux et d'usage de faux, des délits présumés susceptibles d'avoir été commis entre 2009 et 2011.

En mars 2012, un rapport parlementaire a largement repris les conclusions du comité d'enquête interne d'Areva sur l'acquisition d'Uramin, qui avait estimé qu'elle n'avait pas donné lieu à des manœuvres frauduleuses, mais avait été entachée par des «dysfonctionnements» en matière de gouvernance. Ce rapport soulignait des «carences» tant du côté d'Areva que de l'Agence des participations de l'Etat (APE), qui défend les intérêts de l'Etat au sein de ce groupe public à 87%. Il estimait aussi que l'acquisition s'était révélée être «un pari industriel, non illégitime pour Areva, mais trop coûteux».